

<http://ressources.anap.fr/numerique/publication/2595-diagnostiquer-le-volet-systeme-d-information-de-son-projet-article-51>

Autodiagnostic

Diagnostiquer le volet SI de son projet article 51

Ce questionnaire s'adresse aux porteurs de projets Art 51 ayant répondu aux AMI. Ils s'engagent dans chaque projet à partager et à échanger des informations de manière dématérialisée autour du patient.

Cet autodiagnostic leur permettra d'évaluer si le volet système d'information de leur projet présente un risque, en particulier concernant l'articulation avec les services socles de la santé déployés en région : le dossier médical partagé (DMP) et la messagerie sécurité de santé (MSS), les services numériques de coordination et la e-prescription à venir.

Cet autodiagnostic poursuit trois objectifs :

- Identifier le niveau de maturité du volet SI dans le projet global
- Évaluer les moyens nécessaires à la mise en œuvre du volet SI du projet
- Évaluer la connaissance des SI régionaux



Démarrer l'autodiagnostic

Glossaire

DMP
MSS
SI
risque

Date de parution : 17/07/2019